

Expansion des exportations—Loi

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: ... m'étonne sans cesse, car même s'ils savent qu'une question donnée ne leur procurera des avantages politiques qu'à brève échéance, mettons dans les 18 prochains mois ou d'ici à deux ans, ils oublient qu'on ne saurait diriger les destinées du pays à coup de programmes de courte durée. Le Canada doit envisager son avenir avec des mesures à long terme. Nous tenons non seulement à créer des emplois pour le présent et pour l'avenir immédiat, mais nous voulons aussi nous doter d'une structure industrielle qui fournira du travail aux générations à venir.

Nous luttons à l'heure actuelle contre le reste du monde pour créer ces emplois chez nous, notamment dans le secteur d'avenir de l'aérospatiale. Pourquoi? Parce que ce secteur est particulièrement intéressant du point de vue des exportations. Voilà pourquoi les gouvernements du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, voire de toutes les provinces, tiennent tant à ce que ce soit sur leur territoire respectif qu'il s'implante. Même celui de la Nouvelle-Écosse le demande. Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) sait pertinemment que dans le cadre de sa politique, le gouvernement a su donner à sa propre province les moyens de se faire une place dans le secteur de l'aérospatiale ... oui, l'IMP, parfaitement, et vous savez très bien à quoi doit servir l'IMP.

M. Forrestall: Vous étiez encore à la mamelle quand l'IMP a été lancé. Qu'est-ce que vous venez nous chanter là?

M. Blais: Tout ce que je dis, monsieur le Président, c'est que nous avons absolument besoin de la Société pour l'expansion des exportations si nous voulons nous imposer sur les marchés internationaux. Pour atteindre cet objectif, nous aurons besoin de beaucoup d'argent, et si les députés d'en face, soucieux de leurs avantages politiques à court terme, comptent ainsi marquer des points, qu'ils songent donc un peu aux avantages à long terme. Ce sont leurs enfants qui vivront plus tard au Canada et pas uniquement ceux des députés de ce côté-ci de la Chambre qui vont certes former le gouvernement un bon bout de temps encore.

M. Forrestall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous débattons cette mesure depuis pas mal longtemps déjà et je crois qu'en général nous avons respecté le Règlement en nous en tenant à l'objet de la mesure actuellement à l'étude. Or, je m'étonne qu'un ministre qui a le sens des responsabilités passe 13 minutes sans y faire la moindre allusion. Il n'a pas dit un seul mot des dispositions générales du projet de loi concernant la Société pour l'expansion des exportations. Je trouve que la présidence ne devrait peut-être pas faire preuve d'autant d'indulgence.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député a parfaitement raison, à mon avis. La présidence s'efforce de faire preuve de la plus grande indulgence possible lorsqu'il s'agit d'établir si un député s'en tient au sujet à l'étude. Il arrive souvent qu'elle s'abstienne d'intervenir en laissant au député qui parle le bénéfice du doute car elle compte bien que tôt ou tard il finira par revenir à l'objet de la mesure à l'étude. Cela arrive très souvent. Mais en ce qui concerne les deux derniers députés qui ont pris la parole, il faut dire qu'ils se sont un peu éloignés de notre propos.

• (1550)

Mais je dois avant tout rappeler aux députés que nous étudions la loi sur l'expansion des exportations et les motions visant à en modifier deux articles, qu'on y a effectivement fait allusion vers la fin des discours qui ont été prononcés, mais fort peu malheureusement. Bref, on s'est mis à traiter en même temps d'une autre société de la Couronne. Étant donné que la présidence a du mal à faire appliquer la règle qui veut qu'on s'en tienne à l'objet même du débat, je demande donc aux députés qui veulent vraiment présenter des arguments valides de ne pas s'écarter du sujet.

[Français]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques sur le projet de loi à l'étude et, bien sûr, sur les amendements que nous discutons aujourd'hui, étant donné qu'ils touchent un principe fondamental, il faut le reconnaître, et c'est celui de conserver au Parlement un contrôle sur les dépenses des sociétés de la Couronne. Tantôt, j'ai écouté attentivement le ministre de la Défense nationale (M. Blais) que je voudrais féliciter de ses nouvelles responsabilités. Il a laissé supposer que le parti progressiste conservateur se souciait très peu de l'importance de la technologie canadienne, et évidemment du développement de l'industrie canadienne. Je regrette d'avoir entendu des propos aussi malveillants et aussi malvenus en cette Chambre de la part du ministre de la Défense nationale, lequel n'a pas traité, bien sûr, du contenu de cette loi, mais nous a rappelé que la Société pour l'expansion des exportations avait permis de faire une foule de bonnes choses qui avaient été un stimulant pour l'industrie canadienne.

Bien sûr, mes honorables vis-à-vis savent bien que nous sommes parfaitement conscients de l'importance des exportations canadiennes, et que nous souhaitons que ces importations s'accroissent. Nous souhaitons et nous reconnaissons également, monsieur le Président, lorsque nous traitons de cette loi, qu'il est important pour le Canada d'avoir des débouchés à l'étranger. Nous favorisons ces débouchés-là, et nous appuyons le gouvernement dans la mesure, et on le comprendra et je pense que les Canadiens comprendront cela facilement, où ce Parlement conservera le contrôle sur la dépense des deniers publics. Cela était vrai hier, et depuis les 15 dernières années, particulièrement depuis les cinq dernières années, jamais, de mémoire d'homme, nous n'avons vu un gouvernement tenter de diluer et de diminuer les pouvoirs de contrôle de ce Parlement, du Parlement; il n'y a pas rien que le gouvernement dans cette bâtisse ici aujourd'hui, il y a le Parlement qui est constitué de tous les élus du peuple. Alors, je pense que les responsabilités de ces élus consistent à voir à ce que l'argent du public, à ce que les taxes perçues par le gouvernement canadien soient dépensées à des fins utiles et positives et pour les meilleurs intérêts des Canadiens.

Voilà le principe que nous défendons, non seulement en discutant de cette loi par les amendements que nous apportons. Nous voulons faire comprendre à ces élus du pouvoir que les Canadiens sont favorables à ce que ce Parlement ait un mot à dire lorsqu'on dépense leurs «piastres», et on a cité des exemples à partir de la Canadair ou d'autres sans contester le désir de tout gouvernement respectueux de son industrie de favoriser des usines comme la Canadair ou les produits qu'il offre sur le plan mondial. Mais de là à accepter sans dire un mot qu'une